Commune de Charvonnex
Procès-verbal du Conseil municipal
SEANCE DU 05 OCTOBRE 2026

Le 05 octobre 2026 à 19h00, le Conseil Municipal de Charvonnex dûment convoqué s'est réuni, en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-François GIMBERT, Maire.

Conseillers en exercice : 19
Etaient présents : GIMBERT Jean-François, Maire ; EVERAERE Didier, FARYS Béatrice, FEDOROFF Michel, DUBOIS Marie-Odile, Adjoints ; DEPIAT Martine, VEROLLET Monique, CHAPPAZ Franck, MAUGUÉ Patrice, UNGESCHIKTS Marc, ALLARD Nicolas, GUYOT Stéphanie, MORAND Nina, EL MALIKI Ouidad, DEGRANGE Jordan, MARTIN Magali, GARCIN Marie-Line, CHAPPAZ Maxime, BRECHET Matthieu, Conseillers.
Quorum : 19/19
Secrétaire de séance : GUYOT Stéphanie
Date de convocation : 28/09/2026

La séance est ouverte à 19h30.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 07/09/2026
2. Urbanisme
 a. Compte-rendu de la commission
 b. Exercice du droit de préemption urbain (DPU)
3. Voirie, projets
4. Patrimoine
5. Vie locale, vie scolaire/périscolaire
 a. Subvention associations
 b. Convention ACEPP74-73
6. Intercommunalité
 a. Grand Annecy Agglomération :
 i. Rapport d'activités 2025
 ii. Transfert des pouvoirs de police
 b. SILA :
 i. Référent « plantes exotiques envahissantes »
7. Questions diverses

1 – Approbation du procès-verbal de la séance du 07/09/2026

Pas de remarque particulière, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2 – Urbanisme

a - compte-rendu de la commission du 17/09/2026 :

CU 074 062 260000 25 : Sur parcelle(s) AD 1624 (ancienne 1114) Adresse : 273 route des Charres.
AT 074 062 26000 5 : Sur parcelle(s) AD 1324. Adresse : 24 route de la Fillière. Cabinet de psychologie.
AT 074 062 26000 6 : Sur parcelle(s) AD 1324, 1325. Adresse : 24 route de la Fillière. Cabinet de kinésithérapeutes.
AT 074 062 26000 7 : Sur parcelle(s) AD 1324, 1325. Adresse : 24 route de la Fillière.Cabinet d'ostéopathe.
AT 074 062 26000 8 : Sur parcelle(s) AD 1324, 1325. Adresse : 24 route de la Fillière. Audioprothésiste.
AT 074 062 26000 9 : Sur parcelle(s) AD 1324, 1325.Adresse : 24 route de la Fillière.Locations.
AT 074 062 26000 10 : Sur parcelle(s) AD 1324, 1325. Adresse : 24 route de la Fillière. Pédicure, podologue.
DP 074 062 24A0035M02 : Sur parcelle(s) AD 1068. Adresse : 40 route de l'Eglise. Modification mur face ouest à 1.80m, démontage des paravents et remplacement par un grillage de 1.20 m, plantation d'une haie.

b – compte-rendu de la commission du 01/10/2026 :

PC 074 062 260000 11 : Sur Parcelle(s) AD 1624 Adresse : route des Charres
Construction d'une maison : pièces complémentaires apportées le 21/09/2026.
PC 074 062 260000 12 : Déposé par Mme Amandine DE CLERCQ Sur Parcelle(s) AB 660, 662. Adresse : route de Doucy Construction d'une habitation individuelle jumelée.

c – exercice du droit de préemption urbain :

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal que :

- la DIA (déclaration d'intention d'aliéner) n°07/2026 a été reçue en mairie le 11/09/2026 ;
- qu'elle concerne la vente de la parcelle cadastrée section AD n°1624 (consistant en terrain non bâti d'une surface de 900 m²) ;
- que le prix de la vente est de 355 770,00 Euros (avec en plus une commission de 14 230,00 Euros à la charge de l'acquéreur) ;

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DECIDE :

➢ ***De ne pas exercer*** son droit de préemption sur la vente de la parcelle cadastrée section AD N°1624.

d – PLUI : plan local d'urbanisme intercommunal

Deux projets de modification sont lancés.

3 – Voirie/grands projets

- route de Lécy : création d'un plateau ralentisseur terminée ; devis demandé pour réalisation d'un bi-couche après le passage à niveau jusqu'au tunnel sous l'autoroute ;

4 – Patrimoine

- projet maison « VULLIET » (RD 1203) : poursuite de la mission avec le Cabinet AMOME en demandant plus de précision quant au chiffrage du musée ;
- projet maison « BOUVET » (Chef-lieu) : ENVIRON'ALPES intervient pour vider la maison et nettoyer les extérieurs ;
- espace loisirs Agorespace : devis signé pour remise en état ;
- gestion des bois communaux : 3 parcelles appartenant à la commune de Charvonnex se situent sur la commune de Fillière (les Ollières). Une convention de gestion a été signée pour ces parcelles avec l'ONF qui préconise une coupe de 60 à 70 arbres porteurs de maladie. La majorité servira pour du bois de charpente.
- Plan communal de sauvegarde : mise à jour en cours.

5 – Vie locale, vie scolaire/périscolaire

a – subventions aux associations

Le Conseil municipal,
VU les demandes de subvention déposées par plusieurs associations communales et intercommunales ;
Considérant la volonté du Conseil municipal d'accorder une subvention aux associations extérieures à la commune qui comptent dans leurs membres des habitants de Charvonnex ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DECIDE :

➢ ***De verser*** aux associations qui en ont fait la demande les subventions suivantes :

ASSOCIATION	MONTANT 2026 ACCORDE
Livr'Evasion	300.00€
Des Elles pour Vous (74 – CHILLY)	433.00€
Comité des Fêtes de Charvonnex	1 387.00€
TOTAL	**2 120.00€**

➢ ***Précise*** que le montant de ces subventions sera imputé au compte 65748.

b – divers

- Octobre rose le 03/10/2026 : 84 personnes ont participé, les retours sont très positifs ;
- Bibliothèque : projet d'animation Apéro-dictée « Dis-moi dix mots » accepté pour 2027 ;
- Périscolaire : réunion avec l'association Les Midis de Charvo le 08/10/2026 ;
- ACEPP74-73 micro-crèche la Grande Ourse : le financement pour 2026 sera assuré à hauteur de 39 000€ mais restera à 30 000€ pour 2027 (budget prévisionnel transmis par l'association : 46 000€). Le conventionnement restera sur une base annuelle et non triennale comme souhaité par l'association. La micro-crèche concerne une vingtaine d'enfants (14 lits). La participation de la commune de Charvonnex n'a fait qu'augmenter depuis l'ouverture de la structure en 2021.
- Rendez-vous avec la société LUMIPLAN pour un projet de panneaux d'information ;
- Projet « Suite territoriale » : poursuite du travail sur les solutions d'outils numériques libres, sécurisés, souverains et interopérables.
- SYANE : appui apporté pour réaliser un bilan numérique de la mairie.

6 - Intercommunalité :

a - Grand Annecy Agglomération (toutes les informations sur www.grandannecy.fr)

i. **Rapport d'activités 2025 :**
Le Conseil municipal prend acte du rapport d'activité 2025 qui a été communiqué à l'ensemble des membres.

ii. **Transfert des pouvoirs de police :**
Pour information, le Maire doit répondre au Président du Grand Annecy pour s'opposer au transfert des pouvoirs de police administrative spéciale.

b – SILA (Syndicat Intercommunal du Lac d'Annecy)

i. **Référent « plantes exotiques envahissantes » :**
Monique VEROLLET est désignée référente pour la Commune.

7 - Questions diverses

La séance est levée à 22h10.

Le Président de séance,
Jean-François GIMBERT, Maire

MAIRIE de CHARVONNEX 74 (Haute-Savoie) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La Secrétaire de séance,
Stéphanie GUYOT, Conseillère